

-- : P R O J E T :--  
L A    S N E M M            D E            D E M A I N

Le 11 mai 2020 vingt à AGDE (34300)

Mr MERELLE, Guy, n° adhérent SNEMM : 00448402 de la Section de la Médaille Militaire de AGDE présente sa réforme, qui se veut personnelle et qui n'engage que lui et non sa SECTION à moins que cette pensée soit le reflet de la majorité de ses membres et de son PRESIDENT.

-----

IDEES    PROPOSEES :

=====

« Création d'un GROUPEMENT de RATTACHEMENT  
34/1 des SECTIONS de la MEDAILLE MILITAIRE de AGDE  
– X..... - X..... – X.....

-----

OBJET : Demande de MODIFICATION DES STATUTS

=====    TITRE IV - Article 22 du Service Intérieur

SNEMM

-----

Il est suggéré d'inclure dans cet article la possibilité de créer un GROUPEMENT de RATTACHEMENT de plusieurs SECTIONS de la MEDAILLE MILITAIRE en y désignant une SECTION MERE et des SECTIONS FILLES, tout en respectant :

- : Une proximité (Rayon de 20 à 30 Kms maximum)
- : Garder sa propre autonomie de fonctionnement et sa TRESORERIE pour chaque SECTION, qui adhérerait à ce GROUPEMENT.
- : Abandonner toute idée de HIERARCHIE entre la Section MERE et les Sections FILLES

-----

CREATION :

=====

Si dans cette réforme des STATUTS, l'autorisation d'un RATTACHEMENT est retenue, Il sera demandé à chaque PRESIDENT de SECTION qui désirerait adhérer à cette idée d'un GROUPEMENT, de procéder à un VOTE en ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE à bulletins secrets au sein sa propre section pour en demander l'autorisation à l'ensemble de ses adhérents.

Chaque PRESIDENT pourra ainsi préciser que sa SECTION restera en cas d'ACCEPTATION :

- : Autonome
- : Gardera sa Trésorerie
- : Non hiérarchisée par rapport à la Section MERE
- : Choix du NOM de la Section : MERE

-----

En cas d'ACCEPTATION, les Présidents de chaque SECTION se réuniront et éliront un PRESIDENT GENERAL de lors GROUPEMENT pour une durée de 1 – 2 ou 3 ans, renouvelable. Ce dernier n'aura aucun pouvoir HIERARCHIQUE sur les Présidents des sections FILLES et son but sera de donner et de soumettre des idées DIRECTRICES pour le bon fonctionnement de son GROUPEMENT.

-----

BUTS RECHERCHES de ce GROUPEMENT :

=====

- : Ne faire qu'une SEULE ASSEMBLEE GENERALE dans l'année en y regroupant les sections FILLES.

- : On passerait ainsi de 850 Sections actuelles à un nombre de 300 à 350 Sections ; d'où un meilleur mode de GESTION.

- : En concertation avec le Président Général du Groupement et les Présidents des sections FILLES, le LIEU et la DATE de l'AG annuelle de ce GROUPEMENT sera à définir. Ce LIEU pourra être TOURNANT.

-----

DEROULEMENT AG annuelle :

=====

. Chaque PRESIDENT aura lors de cette AG un créneau de 30 Mns pour présenter :

- : Son BILAN annuel
- : Présenter sa trésorerie
- : Procéder au VOTE de ses propres adhérents pour entériner ou non ce bilan.
- : Poser des questions diverses.

NOTA : Cela n'enlèvera en rien à chaque Président de SECTION de faire parvenir chaque année à la SNEMM : les CR – l'état de leur Trésorerie et renseigner les diverses demandes émanant du SIEGE à PARIS.

-----

## AVANTAGES RECHERCHES DU GROUPEMENT :

=====

- : Une SEULE AG ordinaire dans l'année.
- : Gain de TEMPS et de FATIGUE pour les Présidents et les Membres de chaque SECTION.
- : Un seul DEPLACEMENT pour les PORTE-DRAPEAUX. A cet effet et en ACCORD avec leurs Présidents, tenter d'assurer une planification de leur astreinte car ils ne peuvent être partout à la fois malgré leur grand dévouement.
- : Un seul DEPLACEMENT pour les Autorités CIVILES et MILITAIRES
- : Faire avec l'ensemble des adhérents de ce GROUPEMENT un REPAS annuel, dit de COHESION à l'issue de cette AG.
- : Donner une DIMENSION et une IMAGE plus GRANDE et plus FORTE de notre MEDAILLE pour favoriser les ADHESIONS futures et ainsi tenter d'enrayer cette spirale de DEFLATION des Effectifs.
- : Possibilité plus grande d'organiser dans l'année des REPAS – des VOYAGES et autres SORTIES.
- : Augmenter la PARTICIPATION des adhérents et des PERSONNALITES, lors des MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES sur l'ensemble du territoire du GROUPEMENT ; notamment au niveau des PORTE-DRAPEAUX.

- : Après ACCORD de la SNEMM, autoriser le DRAPEAU de chaque SECTION à se déplacer sur les lieux des MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES du territoire de son GROUPEMENT.
- : Garder l'idée de FUSION avec la Section MERE en cas de parfaite entente.
- : Garder au Siège de la Section MERE, le DRAPEAU d'une Section FILLE en cas de DISSOLUTION ou LIQUIDATION.
- : Procéder ensemble à des ACHATS de fournitures diverses (plaques mortuaires, ruban, gerbes....)
- : Possibilité de MUTUALITE nos moyens dans le fonctionnement de nos sections respectives.
- : Seconder un PRESIDENT d'une Section FILLE en cas de problèmes de santé, de maladie ou pour toutes autres raisons liées à l'âge mais aussi à la disponibilité et à la représentation de chacun.
- :

-----

Signature : MERELLE, Guy

## \*MESSAGE ADRESSE le 11 MAI 2020 à BANCAREL :

Bonjour GUY

Je t'adresse mon projet, qui se veut personnel, concernant une réforme de la SNEMM. L'idée de se regrouper pour créer une COMMISSION en vue d'exposer nos idées aurait été une très bonne initiative mais en raison des circonstances actuelles sanitaires, c'est un peu vouloir jouer avec le feu ; surtout en raison de notre âge où nous devons, plus que d'autres, faire très attention. Je ne sais pas si tu as reçu d'autres projets de réforme des membres de notre section. Tu peux en parler avec les Présidents des sections voisines car pour moi, je reste persuadé que l'on devra se regrouper si on ne veut pas que nos sections disparaissent. Si, on n'arrive pas à se regrouper, on ira fatalement vers UNE SEULE et UNIQUE section DEPARTEMENTALE et alors là, ce sera la fin des adhésions car beaucoup ne voudrons plus renouveler leur cotisation car la notion de PROXIMITE disparaîtra. Nos anciens aiment bien se retrouver dans un rayon proche et non éloigné car les questions de distance et de fatigue prennent à leur âge, une grande importance. Quant à la question d'augmenter le montant de la COTISATION pour équilibrer les finances, c'est totalement à proscrire

MERELLE

-- : P R O J E T :--  
L A    S N E M M            D E            D E M A I N

Le 11 mai 2020 vingt à AGDE (34300)

Mr MERELLE, Guy, n° adhérent SNEMM : 00448402 de la Section de la Médaille Militaire de AGDE présente sa réforme, qui se veut personnelle et qui n'engage que lui et non sa SECTION à moins que cette pensée soit le reflet de la majorité de ses membres et de son PRESIDENT.

-----

IDEES    PROPOSEES :

=====

« Création d'un GROUPEMENT de RATTACHEMENT  
34/1 des SECTIONS de la MEDAILLE MILITAIRE de AGDE  
– X..... - X..... – X.....

-----

OBJET : Demande de MODIFICATION DES STATUTS

=====    TITRE IV - Article 22 du Service Intérieur

SNEMM

-----



Il est suggéré d'inclure dans cet article la possibilité de créer un GROUPEMENT de RATTACHEMENT de plusieurs SECTIONS de la MEDAILLE MILITAIRE en y désignant une SECTION MERE et des SECTIONS FILLES, tout en respectant :

- : Une proximité (Rayon de 20 à 30 Kms maximum)
- : Garder sa propre autonomie de fonctionnement et sa TRESORERIE pour chaque SECTION, qui adhérerait à ce GROUPEMENT.
- : Abandonner toute idée de HIERARCHIE entre la Section MERE et les Sections FILLES

-----

CREATION :

=====

Si dans cette réforme des STATUTS, l'autorisation d'un RATTACHEMENT est retenue, Il sera demandé à chaque PRESIDENT de SECTION qui désirerait adhérer à cette idée d'un GROUPEMENT, de procéder à un VOTE en ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE à bulletins secrets au sein sa propre section pour en demander l'autorisation à l'ensemble de ses adhérents.

Chaque PRESIDENT pourra ainsi préciser que sa SECTION restera en cas d'ACCEPTATION :

- : Autonome
- : Gardera sa Trésorerie
- : Non hiérarchisée par rapport à la Section MERE
- : Choix du NOM de la Section : MERE

-----

En cas d'ACCEPTATION, les Présidents de chaque SECTION se réuniront et éliront un PRESIDENT GENERAL de lors GROUPEMENT pour une durée de 1 – 2 ou 3 ans, renouvelable. Ce dernier n'aura aucun pouvoir HIERARCHIQUE sur les Présidents des sections FILLES et son but sera de donner et de soumettre des idées DIRECTRICES pour le bon fonctionnement de son GROUPEMENT.

-----

BUTS RECHERCHES de ce GROUPEMENT :

=====

- : Ne faire qu'une SEULE ASSEMBLEE GENERALE dans l'année en y regroupant les sections FILLES.

- : On passerait ainsi de 850 Sections actuelles à un nombre de 300 à 350 Sections ; d'où un meilleur mode de GESTION.

- : En concertation avec le Président Général du Groupement et les Présidents des sections FILLES, le LIEU et la DATE de l'AG annuelle de ce GROUPEMENT sera à définir. Ce LIEU pourra être TOURNANT.

-----

DEROULEMENT AG annuelle : SECTION : FILLE

=====

Chaque PRESIDENT d'une SECTION FILLE devra faire avant l'AG ANNUELLE de sa SECTION MERE son AG ANNUELLE par l'intermédiaire d'un VOTE par CORRESPONDANCE en y incluant :

- : Son rapport MORAL
- : Son BILAN des ACTIVITES
- : Sa GESTION FINANCIERE
- : Conformément à l'article R.15 – 2 : Dans le calendrier des MANDATS : Renouvellement des MEMBRES du Comité de SECTION et le DELEGUE DEPARTEMENTAL et NATIONAL.
- : Election du DELEGUE DEPARTEMENTAL et NATIONAL.

DEROULEMENT AG annuelle : SECTION : MERE

=====

Elle se déroulera après les AG des SECTIONS FILLES

. Chaque PRESIDENT aura lors de cette AG un créneau de 30 Mns pour présenter :

- : Son BILAN annuel
- : Présenter sa trésorerie
- : Poser des questions diverses.

=====

NOTA : Cela n'enlèvera en rien à chaque Président de SECTION de faire parvenir chaque année à la SNEMM : les CR – l'état de leur Trésorerie et renseigner les diverses demandes émanant du SIEGE à PARIS.

-----

## AVANTAGES RECHERCHES DU GROUPEMENT :

=====

- : Une SEULE AG ordinaire en PRESENTIEL dans l'année.
- : Gain de TEMPS et de FATIGUE pour les Présidents et les Membres de chaque SECTION.
- : Un seul DEPLACEMENT pour les PORTE-DRAPEAUX. A cet effet et en ACCORD avec leurs Présidents, tenter d'assurer une planification de leur astreinte car ils ne peuvent être partout à la fois malgré leur grand dévouement.
- : Un seul DEPLACEMENT pour les Autorités CIVILES et MILITAIRES
- : Faire avec l'ensemble des adhérents de ce GROUPEMENT un REPAS annuel, dit de COHESION à l'issue de cette AG.
- : Donner une DIMENSION et une IMAGE plus GRANDE et plus FORTE de notre MEDAILLE pour favoriser les ADHESIONS futures et ainsi tenter d'enrayer cette spirale de DEFLATION des Effectifs.
- : Possibilité plus grande d'organiser dans l'année des REPAS – des VOYAGES et autres SORTIES.
- : Augmenter la PARTICIPATION des adhérents et des PERSONNALITES, lors des MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES sur l'ensemble du territoire du

GROUPEMENT ; notamment au niveau des PORTE-DRAPEAUX.

- : Après ACCORD de la SNEMM, autoriser le DRAPEAU de chaque SECTION à se déplacer sur les lieux des MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES du territoire de son GROUPEMENT.

- : Garder l'idée de FUSION avec la Section MERE en cas de parfaite entente.

- : Garder au Siège de la Section MERE, le DRAPEAU d'une Section FILLE en cas de DISSOLUTION ou LIQUIDATION.

- : Procéder ensemble à des ACHATS de fournitures diverses (plaques mortuaires, ruban, gerbes....)

- : Possibilité de MUTUALITE nos moyens dans le fonctionnement de nos sections respectives.

- : Seconder un PRESIDENT d'une Section FILLE en cas de problèmes de santé, de maladie ou pour toutes autres raisons liées à l'âge mais aussi à la disponibilité et à la représentation de chacun.

- :

-----

Signature : MERELLE, Guy

EMAIL : [guymerelle@hotmail.fr](mailto:guymerelle@hotmail.fr)

Tél : 06.63.28.68.64

LETTRE au Président de la SECTION de AGDE :

=====

En raison des conditions sanitaires actuelles et la connaissance chaque jour ou presque de nouveaux foyers de contamination, suite à des réunions, il nous sera difficile, voire dangereux, de nous réunir dans une salle, même en respectant les mesures barrières. Nous faisons partie d'une classe d'âge où nous devons prendre, plus que d'autres, des mesures de sécurité pour se protéger mais aussi protéger les autres.

-----

Je te joins ma réforme, qui se veut personnelle. Tu en parles avec les adhérents de notre section ainsi qu'autres PRESIDENTS des SECTIONS voisines et tu verras bien ce qu'ils en pensent. Si cette idée leur plait, à vous de vous entendre pour désigner la section MERE et les sections FILLES, si nos futurs STATUTS ne nous le permettent ? ce qui est loin d'être gagné...

Est-ce que d'autres projets te sont parvenus ?  
Dis-moi ce que tu en penses, il faut que la voix de la SAGESSE l'emporte en raison des circonstances actuelles.

- : MERELLE, Guy :-

